

Pour une alternative progressiste au projet de Traité constitutionnel européen* !

Le «Non» au projet de traité constitutionnel marque des points. Une dynamique gagnante est possible. Mais, attention, à ce jour, il n'est pas majoritaire. Tant s'en faut !

Ne nous rassurons donc pas trop vite et à bon compte. Les forces du «Oui» engagent une campagne pour faire peur : «Si le «Non» l'emporte, ce sera le chaos !».

Ne sous-estimons pas la profondeur de l'aspiration à une construction européenne positive et le risque que, au dernier moment, face à la crainte du vide, nombre d'électeurs se décident finalement à voter «Oui» ou à s'absentir, faute d'une alternative crédible.

Avec ce référendum, il y a l'occasion d'une victoire marquante sur les forces libérales avec, en ligne, la possibilité d'ouvrir les voies d'une transformation sociale radicale en France, point d'appui pour une réorientation de la construction européenne.

C'est cette ambition mobilisatrice d'une autre Europe que le PCF doit porter, lui qui est le seul parti politique, représenté au Parlement, à dire «Non». Ne nous contentons donc pas de viser, à l'occasion de ce référendum, un rassemblement protestataire, avançons des propositions portant effectivement des choix de société alternatifs et cohérents pour la France et l'Europe. C'est la meilleure façon de prévenir la tentation d'un rassemblement étriqué et sans contenu ne visant qu'à être un peu mieux en position de négocier avec le PS des places pour les élections de 2007.

La France et l'Europe ont partie liée. Il faut transformer les deux pour affronter ensemble les défis du nouveau siècle. Pour cela, il convient d'articuler les besoins vitaux et les luttes immédiates avec les propositions d'une autre construction sociale et politique d'ensemble au plan national comme européen.

Tout de suite, ici-même, on peut contribuer de façon décisive à une victoire du «Non» et à une mobilisation pour changer l'Union européenne en proposant des réponses aux besoins d'emploi, de formation, de pouvoir d'achat, de services publics, de réduction du temps de travail, de productions efficaces, de démocratie participative, de solidarité et de paix, de co-développement.

1. L'alternative au chômage, à la précarité, aux bas salaires : sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation de chacun-e.

Le projet de traité veut supprimer le droit à l'emploi et au libre choix de son travail (1) pour intensifier la concurrence entre les salariés, favoriser la précarité afin d'accroître la domination des grands groupes financiers en Europe. Il entend imposer la perspective d'une Union européenne d'où le chômage ne serait jamais éradiqué, promettant ce que l'on appelle le «plein emploi» qui maintient toujours un certain taux de chômage pour faire pression contre les salaires et les conditions de travail. Avec les nouvelles technologies utilisées pour la rentabilité financière de grands groupes concurrents, cela favoriserait, en fait, la prolifération de la flexibilité, des rejets sociaux et des pressions accrues sur les conditions d'emploi.

Dans l'Europe que nous voulons, le chômage pourrait au contraire être progressivement supprimé grâce, particulièrement, à un accès effectif pour chacun-e à la formation tout le long de la vie et une sécurité d'activité professionnelle avec des revenus et des droits relevés. Il s'agit d'aller ainsi vers un système de «Sécurité d'emploi ou de formation». Ce système, prolongeant et développant les acquis et principes de la Sécurité sociale, permettrait à chacun-e une mobilité ascendante choisie entre emploi stable et correctement rémunéré et formation en vue d'un meilleur emploi. La société pourrait ainsi se défaire des emplois obsolètes ou inefficaces et moderniser la production sans faire passer les salariés par le chômage.



Tout de suite, on peut ouvrir cette perspective en France, face aux choix libéraux, en investissant quatre chantiers immédiats :

- Avec les chômeurs et les Rmistes, il s'agit de gagner de bonnes indemnités, comme base de conditions de vie favorisant la réinsertion, ainsi que les moyens nécessaires à un retour à l'emploi choisi. A l'appui, nous proposons une modulation des cotisations chômage des employeurs, pénalisant ceux qui précarisent, et une réforme profonde de l'UNEDIC, de l'ANPE et de l'AFPA.

- Avec les précaires et tous les salariés à temps partiel contraint, il s'agit de lutter pour une transformation progressive de leur situation respective en emploi stable et correctement rémunéré, à temps plein. A l'appui de cet objectif, nous proposons de fortes pénalisations et incitations financières à des contrats nouveaux de sécurisation, y compris concernant divers employeurs.

- Avec tous ceux qui luttent contre les licenciements, les délocalisations, les restructurations sauvages, il s'agit de «sécuriser les parcours professionnels». Les salariés et les citoyens devraient pouvoir imposer des moratoires suspensifs et faire prendre en compte des propositions alternatives. Chaque personne concernée devrait être, soit maintenue dans un emploi modernisé avec une bonne formation si nécessaire, soit être reclassée dans de bonnes conditions choisies. Des mesures de prévention des difficultés d'emploi pourraient être imposées. De nouveaux types de contrats de travail non interrompus mais sécurisés, à la fois avec des employeurs et de nouvelles institutions, pourraient organiser le passage d'un emploi à un autre ou d'un emploi à une formation, afin que les travailleurs dont l'emploi disparaîtrait puissent revenir à un meilleur emploi sans aucun passage par le chômage.

- Pour investir ensemble, sans tarder, ces chantiers de luttes, nous voulons que les entreprises publiques et privées, les Etats, les collectivités territoriales, l'Union européenne elle-même, s'engagent sur des objectifs annuels contraignants – régionaux, nationaux, européens – de création ou de transformation d'emplois ou de formations. Cela nécessiterait des pouvoirs nouveaux de proposition des intéressés eux-mêmes, salariés et chômeurs, et de leurs organisations, ainsi que des élus, avec de nouveaux financements.

2. L'alternative à la «concurrence libre et non faussée» : développer les services publics et les coopérations.

Le droit à la santé ou à l'éducation, le droit à la retraite, au logement ou à la culture, le droit au transport ou à l'énergie sont mis en cause dans le projet de traité constitutionnel. Les services publics adossés à des entreprises publiques ou à des institutions publiques laissent la place à des «services d'intérêt général» ou «d'intérêt économique général» pouvant être assurés, en tout ou partie, par des entreprises privées, au risque de devenir très inégalitaires ou misérables. La montée des règles du marché et la concurrence coupe-gorge pour le profit maximum, voilà ce qui est systématiquement encouragé dans ce projet.

Nous visons une tout autre ambition pour l'Europe : Celle d'une communauté de partage, au service du développement des capacités de chaque personne, pour sécuriser et promouvoir chaque moment de sa vie; une communauté qui permettrait un développement culturel



maximum de chacun-e en liaison avec les potentialités des technologies informationnelles, pour une nouvelle civilisation. Pour cela, il faut organiser des coopérations ambitieuses, multiples et intimes, afin de développer les biens communs.

Dans l'Europe que nous voulons, l'idée de service public ne servirait plus à caractériser des «exceptions au marché», mais des institutions modernes et coopérantes permettant, au contraire, de commencer à dépasser sa domination.

Adossés à des institutions publiques et sociales, les services non marchands (hôpitaux, écoles...), loin d'être sous la pression de la marchandisation, fonctionneraient dans un but d'efficacité sociale, avec non seulement des principes d'égalité d'accès et de péréquation, mais aussi une transformation fondamentale permettant de sortir de toutes les inégalités effectives exacerbées et de répondre aux besoins d'épanouissement de chaque personnalité. Cela requiert la pleine participation des salariés et des usagers à la définition, la réalisation et l'évaluation de leurs missions. Ces services seraient connectés, jusqu'au niveau européen, dans de vastes réseaux non marchands voués au développement de chaque personne, là-même où elle entend vivre avec les siens, grâce au partage des savoirs, des compétences, du coût et de l'utilisation des recherches et des équipements.

Au delà des missions traditionnelles de service public à revivifier, les services marchands (électricité, gaz, transports...) seraient adossés à des entreprises publiques assumant une mission nouvelle d'intérêt général de sécurisation et de promotion de l'emploi et de la formation. Leur gestion, démocratisée, les conduirait à coopérer pour assurer une responsabilité sociale, territoriale et environnementale avec de nouveaux critères de décision et l'intervention des salariés et des usagers jusque dans leurs choix les plus stratégiques. Un nouveau type de financement leur permettrait de s'émanciper du marché financier grâce à l'accès à un crédit bancaire privilégié et sélectif épaulant leur mission de sécurisation de l'emploi. Leurs coopérations intimes, en France et en Europe, les amèneraient à constituer des réseaux pour le partage des coûts et résultats des recherches, l'essor des qualifications, des co-productions nouvelles développant et modernisant les filières industrielles et de services. Elles entraîneraient ainsi le secteur privé vers de nouvelles coopérations et des choix d'efficacité sociale.

3. L'alternative à la domination des marchés financiers : des moyens financiers d'un nouveau type pour une Europe active, solidaire et créative.

Le projet constitutionnel entend consacrer la suprématie du marché financier sur la vie et l'avenir des européens. Le pivot en est une Banque centrale européenne (BCE), disposant du monopole du pouvoir sur la monnaie et le crédit, avec pour mission la défense des moyens de placements financiers et de la rentabilité financière, au nom d'une politique de « lutte contre l'inflation » pour un euro « fort ». Echappant à tout contrôle politique elle peut imposer sa loi aux États et collectivités territoriales, grâce à un pacte de stabilité qui sert à rationner les dépenses publiques et sociales de développement, et à un « refinancement » des crédits ne visant ni l'emploi, ni la coopération.

Dans l'Europe que nous voulons, le carcan budgétaire de ce pacte serait mis en cause. On exclurait en effet de l'évaluation des déficits publics à maîtriser les dépenses d'infrastructures et de recherche, celles d'éducation, de santé et de culture, ainsi que celles qui concernent l'emploi. Un contrôle démocratique de tous les fonds publics versés aux entreprises serait instauré pour vérifier leur efficacité du point de vue de l'emploi avec, en cas contraire, des remboursements.

Dans l'Europe que nous voulons, la Banque centrale aurait un autre rôle. Par création monétaire nouvelle, elle soutiendrait une relance concertée des dépenses publiques de développement dans chaque pays ; elle « refinancerait » des crédits bancaires à long terme pour les investissements matériels et de recherche des entreprises avec des taux d'intérêts d'autant plus abaissés que seraient programmés plus d'emplois et de formations, en coopération. Cela se relierait aux incitations à l'efficacité sociale et à la coopération des entreprises pour un autre développement technologique de l'industrie et des services.

Tout de suite, en France, on peut œuvrer dans ce sens en imposant la création de Fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Alimentés, pour commencer, par le budget de chaque conseil régional, ils prendraient en charge tout ou partie des intérêts des crédits accordés par les banques aux entreprises pour financer leurs investissements, en fonction des créations d'emplois et des mises en formation programmées. Ces Fonds régionaux, ouverts aux propositions des salariés, des citoyens, des élus constitueraient la base pour lancer un Fonds national décentralisé pour l'emploi et la formation. De concert avec un pôle financier public constitué de la Caisse des dépôts, des Caisses d'épargne, de la Poste, de l'ANVAR, de la BDPME..., il impulserait une nouvelle grande mission de service public du crédit contribuant à sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation. Tout cela permettrait de peser fortement sur les orientations actuelles de la BCE et de la zone euro, en convergeant avec les avancées imposées par les luttes en ce sens dans les autres pays de l'Union européenne.

4. L'alternative à l'hyper-fédéralisme soutenant la Finance : une démocratie participative et d'intervention.

Le projet de traité cherche à avancer dans une construction politique fédéraliste embarquant les États nationaux dans le soutien des marchés financiers et des grands groupes, éloignant toujours plus les salariés et les citoyens des lieux de décision.

Face à une BCE hyper-fédéraliste et une Commission de Bruxelles autoritaire et envahissante, les quelques prérogatives supplémentaires accordées au Parlement européen ne feraient guère le poids, tandis que seraient toujours plus démunis de véritables pouvoirs d'initiative les parlements nationaux.

L'Europe que nous voulons appelle la conquête de droits de propositions alternatives des citoyens et des



travailleurs en concertation avec les parlements européen et nationaux, au lieu de leur encadrement par les pouvoirs de la commission et de la BCE. Cela concernerait tout particulièrement le rôle des comités d'entreprise ou d'établissement, ainsi que des comités de groupes européens, avec des pouvoirs étendus jusqu'aux décisions sur l'emploi, la gestion et les financements. Il s'agirait aussi d'obtenir de nouveaux pouvoirs des intéressés et de leurs organisations dans les institutions sur l'emploi et la formation, ainsi que pour des objectifs de créations d'emploi dans les régions.

La BCE, réorientée, serait placée sous le contrôle effectif des parlements européen et nationaux. De concert avec les Fonds régionaux et nationaux, elle aurait à créer la monnaie nécessaire pour soutenir les crédits bancaires nécessaires à la réalisation d'objectifs chiffrés d'emplois et de formations efficaces dans chaque région, chaque pays, comme à l'échelle de toute l'Union européenne.

Tout cela s'inscrirait dans la visée d'une véritable démocratie participative et d'intervention avec des consultations déterminant les décisions communes. Cela vise particulièrement une refonte de la composition et des pouvoirs du Comité économique et social européen, du Comité des régions, en liaison avec un nouveau rôle démocratisé des parlements nationaux et du parlement européen.

Ainsi, pourrait prendre forme un nouveau type de construction confédérale (2) conjuguant liberté d'initiative nationale et responsabilités partagées.

5. L'alternative à l'Atlantisme et à la promotion de la guerre économique : une Europe contribuant à construire un monde de paix et de co-développement.

Le projet de traité entend mobiliser les européens dans la guerre économique et culturelle mondiale. Il prétend faire de l'Union européenne une «puissance» rivalisant ou coopérant avec les Etats-Unis pour la domination du monde. Il veut immerger l'Europe dans l'OTAN, face à la Russie, à la Chine, à l'Inde, à l'Afrique et au monde arabe, moyennant la course au surarmement et la recherche de la domination proprement militaire sur les voisins, le cas échéant, au nom de la «lutte contre le terrorisme». Tout cela contribuerait à un monde encore plus dangereux.

L'Europe que nous voulons oeuvrerait à la construction d'un monde de co-développement. Puissance pacifique et non alignée, elle contribuerait à sécuriser la planète en promouvant l'essor de toutes ses capacités humaines en coopération, sans élitisme ni exclusion, et en aidant au désarmement et au déploiement d'une culture de paix. Son action permettrait de réformer l'ONU tout en confortant et élargissant les missions de cette institution internationale.

Cette Europe, nous ne la voulons pas inféodée aux Etats-Unis, mais, au contraire, se rapprochant des pays émergents pour une construction pluraliste, vraiment multipolaire, du monde. Dans le strict respect de la nécessité, vitale pour eux, de s'industrialiser pour le développement de toutes leurs populations, et pas seulement au

bénéfice d'une minorité, l'Union européenne doit aider ces pays à s'émanciper des pressions des marchés financiers cherchant à utiliser leurs bas coûts salariaux contre les travailleurs des pays développés et à leur faire importer des capitaux dominateurs.

Dans ce but, il s'agit d'agir pour exiger de nouvelles coopérations de co-développement. On recourrait à des aides publiques européennes conditionnant des crédits qui favoriseraient l'essor des productions nationales, des emplois et des formations dans les pays aidés. Ceux-ci achèteraient les équipements nécessaires aux pays européens dans le cadre de protocoles très nouveaux de coopération impliquant une profonde réorientation de la BCE et une autre utilisation de l'euro. Mais cela viserait aussi une autre utilisation des réserves des banques centrales des pays européens et émergents, pour construire une coopération monétaire nouvelle et un autre système mondial avec un Fonds monétaire international (FMI) émancipé de la domination du dollar.

Il s'agit aussi d'exiger que l'Union soit active pour la promotion d'une mondialisation de co-développement, émancipée de la domination économique et financière, militaire et culturelle des Etats-Unis.

L'enjeu serait particulièrement d'agir pour une transformation radicale de l'OMC et, surtout, du FMI et de la Banque mondiale en vue de la promotion d'une monnaie commune mondiale de coopération. Conçue à partir d'une réforme très profonde des droits de tirage spéciaux (3) (DTS) du FMI, cette monnaie nouvelle permettrait de faire reculer le rôle hégémonique du dollar et de partager, à l'échelle du monde entier, le pouvoir de création monétaire pour des crédits contribuant à sécuriser l'emploi et la formation de chaque être humain.

On rechercherait la promotion des biens communs à toute l'humanité gérés en coopération, comme ceux de la santé et de la culture, mais aussi l'eau, l'énergie ou le cadre écologique, pour une avancée fondamentale de la civilisation. ■

(*) Ont notamment contribué à l'élaboration de ce texte: Paul Boccara, Gisèle Cailloux, Jean-Louis Cailloux, Joël Carliez, Yves Dimicoli, Gilles Grosgeorge, Paul Huttli, Nicolas Marchand, Fabien Maury, Alain Morin.

(1) Le préambule de la Constitution française de 1958 stipule le droit de chacun d'obtenir un emploi (alinéa 5), la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule le droit de chacun de choisir son travail alors que le PTC évoque la liberté sur le marché du travail c'est-à-dire la liberté de chercher un travail et le droit de bénéficier d'un service gratuit de placement.

(2) Dans un système de type fédéral, les Etats membres abandonnent leur souveraineté à une autorité étatique supérieure. Au contraire, une confédération est une union d'Etats souverains dont la coordination est assurée par un organisme commun avec des décisions prises à l'unanimité. Un nouveau type de confédéralisme s'articulerait au développement d'une démocratie d'intervention et à un puissant essor de coopérations décentralisées visant à sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation.

(3) Monnaie internationale, formée d'un panier de monnaies nationales, créée par le FMI. Les Etats-Unis ont toujours cherché à empêcher son essor, depuis son lancement en 1969, craignant pour l'hégémonie mondiale du dollar